Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_022-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-022- ÉLUS – Création et composition des commissions municipales et des comités consultatifs

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2143-2 ;

VU le renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre et la composition des commissions municipales, dans le respect du principe de représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'associer des personnes extérieures à la réflexion municipale au sein de comités consultatifs ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_022-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1er – Abrogation

Les délibérations n° 2023-026 et n° 2023-027 du 21 mars 2023 relatives aux commissions municipales et consultatives sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 2 – Création des commissions municipales

Le conseil municipal décide de créer les commissions municipales suivantes, composées exclusivement de membres du conseil municipal :

- Commission des finances : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission aménagement du territoire : 10 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission urbanisme : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission communication : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission vie associative : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission culture et animations : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)
- Commission enfance-jeunesse – restaurant scolaire : 8 membres élus (dont 2 élus minoritaires)

Article 3 – Création des comités consultatifs (extra-municipaux)

En application de l'article L.2143-2 du CGCT, le conseil municipal décide de créer les comités consultatifs avec la composition suivante :

- des membres élus du conseil municipal, identiques à ceux des commissions municipales relevant du même domaine de compétence ;
- de membres non élus, nommés par Madame le Maire par arrêté, sur proposition du vice-président de la commission correspondante, selon les effectifs suivants :
    - Aménagement du territoire : 8 membres
    - Communication & relecture du bulletin : 2 membres
    - Vie associative : 5 membres
    - Culture et animations : 8 membres
    - Action sociale : 7 membres

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_022-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Article 4 – Modalités de composition

La composition des commissions municipales respecte le principe de représentation proportionnelle.

Le maire est président de droit de chaque commission. Chaque commission désigne en son sein un vice-président.

Les membres élus des commissions municipales sont membres de droit des comités consultatifs relevant du même domaine de compétence.

Article 5 – Modalités de désignation des membres

Le conseil municipal décide que :

- La désignation des membres des commissions municipales intervient commission par commission, au cours de la présente séance ;
- Pour chaque commission, il est procédé à un vote distinct ;

Modalité de vote :

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal a décidé de recourir au vote à main levée après avoir rappelé que le scrutin secret pouvait être demandé par un tiers des membres présents.

Article 6 – Désignation des membres des commissions municipales et des comités consultatifs

Commission municipale des finances *8 membres (2 de la minorité)*
1) Noëlle CHENOT
2) Jocelyne DARDEVET
3) Yvan LE NEVE
4) Gaël LACROIX
5) Didier RETAILLEAU
6) Virginie TOUZARD
7) Chantal CHARRERON
8) Cécilia VENET-LASNIER

Commission municipale aménagement du territoire *10 membres (2 de la minorité)*
1) Jean-Paul LE BIHAN
2) Didier RETAILLEAU
3) Luc JEROME
4) Yvan LE NEVE
5) Stéphane KEROUAULT
6) Loeiza LE GAL
7) Vincent GUYOT
8) Camille LAMOUR
9) Gérard LELOUP
10) Eric MAHE

Commission municipale Urbanisme *8 membres (2 de la minorité)*
1) Gaspard GUCCIARDI
2) Loeiza LE GAL
3) Simon MARTIN
4) Camille LAMOUR
5) Stéphane KEROUAULT
6) Eric MAUROUZEL
7) Vincent TANGUY
8) Eric MAHE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_022-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Commission municipale Vie associative *8 membres (2 de la minorité)*
1) Jocelyne DARDEVET
2) Gaël LACROIX
3) Yvan LE NEVE
4) Eric MAUROUZEL
5) Danièle MAUROUZEL
6) Mélody LAY
7) Cécilia VENET-LASNIER
8) Kahina SAADI

Commission municipale Culture et animations *8 membres (2 de la minorité)*
1) Carole RAMAUX
2) Danièle MAUROUZEL
3) Eric MAUROUZEL
4) Mélody LAY
5) Justine WINCKLER DRUMARE
6) Paulette LAMBERT
7) Cécilia VENET-LASNIER
8) Eric MAHE

Commission municipale Enfance-Jeunesse – Restaurant scolaire *8 membres (2 de la minorité)*
1) Patrick CAILLEAU
2) Gaël LACROIX
3) Camille LAMOUR
4) Catherine PAILLERON-JOANNIC
5) Paulette LAMBERT
6) Justine WINCKLER DRUMARE
7) Vincent TANGUY
8) Kahina SAADI

Commission municipale Communication *8 membres (2 de la minorité)*
1) Jocelyne DARDEVET
2) Danièle MAUROUZEL
3) Mélody LAY
4) Virginie TOUZARD
5) Eric MAUROUZEL
6) Vincent GUYOT
7) Chantal CHARRERON
8) Gérard LELOUP

Comité Consultatif Aménagement du territoire *10 membres Elus (dont 2 élus minoritaires)* *+ 8 membres non-élus*
1) Jean-Paul LE BIHAN
2) Didier RETAILLEAU
3) Luc JEROME
4) Yvan LE NEVE
5) Stéphane KEROUAULT
6) Loeiza LE GAL
7) Vincent GUYOT
8) Camille LAMOUR
9) Gérard LELOUP
10) Eric MAHE
11)
12)
13)
14)
15)
16)
17)
18)

Comité consultatif: Culture & Animations *8 membres Elus (dont 2 élus minoritaires)* *+ 8 membres non-élus*
1) Carole RAMAUX
2) Danièle MAUROUZEL
3) Eric MAUROUZEL
4) Mélody LAY
5) Justine WINCKLER DRUMARE
6) Paulette LAMBERT
7) Cécilia VENET-LASNIER
8) Eric MAHE
9)
10)
11)
12)
13)
14)
15)
16)

Comité consultatif: Vie Associative *8 membres Elus (dont 2 élus minoritaires)* *+ 5 membres non-élus*
1) Jocelyne DARDEVET
2) Gaël LACROIX
3) Yvan LE NEVE
4) Eric MAUROUZEL
5) Danièle MAUROUZEL
6) Mélody LAY
7) Cécilia VENET-LASNIER
8) Kahina SAADI
9)
10)
11)
12)
13)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_022-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Comité consultatif: Action sociale *8 membres Elus (dont 2 élus minoritaires)*
1) Catherine PAILLERON-JOANNIC
2) Justine WINCKLER DRUMARE
3) Patricia BUSNEL
4) Carole RAMAUX
5) Paulette LAMBERT
6) Gaspard GUCCIARDI
7) Vincent TANGUY
8) Kahina SAADI
9)
10)
11)
12)
13)
14)
15)

Comité consultatif: Communication -Relecture du Bulletin *8 membres Elus (dont 2 élus minoritaires)*
1) Jocelyne DARDEVET
2) Danièle MAUROUZEL
3) Mélody LAY
4) Virginie TOUZARD
5) Eric MAUROUZEL
6) Vincent GUYOT
7) Chantal CHARRERON
8) Gérard LELOUP
9)
10)

Article 7 – Fonctionnement

Les commissions et les comités consultatifs :

- ont un rôle consultatif ;
- se réunissent sur convocation du maire ;
- formulent des avis présentés au conseil municipal.

Article 8– Entrée en vigueur

- La présente délibération entre en vigueur immédiatement.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY